

DOCUMENT

ATTESTATION OU CERTIFICAT DE CONFORMITE DE L'OR A L'EXPORTATION

DEFINITION	Seuls les titulaires de Permis d'Exploitation Industrielle d'Or et les bénéficiaires d'Agrément de Bureaux d'Achat et de Vente d'Or Brut sont autorisés à exporter de l'Or Brut. Pour valider la déclaration en Douane d'exportation, les lingots d'or doivent disposer d'un Certificat de Conformité (précisant le Titre et le Poids), d'un Certificat Provisoire de Reids et d'Anglyse et d'un Certificat d'Exportise d'Or brut
	Poids et d'Analyse et d'un Certificat d'Expertise d'Or brut.
	Avant chaque expédition, l'Or brut ou les Matières d'Or sont expertisés par la SODEMI (Société pour le Développement Minier de Côte d'Ivoire, http://www.sodemi.ci/) ou d'autres structures privées agréées par le Ministère sous couvert de l'Administration des Mines (Direction Générale des Mines et de la Géologie/ Services des Contrôles Techniques). Ces structures délivrent une Attestation ou Certificat de
DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	Conformité de l'Or et un Certificat Provisoire de Poids et d'Analyse.
	Chaque lingot dispose d'un Certificat de Conformité (précisant le Titre et le Poids).
	La structure peut également délivrer sur demande un Certificat d'expertise de l'or.
	Direction Générale des Mines et de la Géologie
STRUCTURE(S) ETATIQUE(S) CONCERNEE(S)	SODEMI (Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire)
	Las Francis (ask Surgards N. and the arms ording a court N. titler in all a cutif .
COUT	Les frais inhérents à cette expertise sont à titre indicatif : • Frais de contrôle de qualité et de quantité = 70 FCFA/g + TVA .
	 Frais de délivrance de certificat d'expertise d'or brut = 15.000 FCFA/g + TVA.
DELAI D'OBTENTION	Dans les 72 heures.
	24.6.6372.166.63.
DOCUMENTS REQUIS POUR OBTENTION	Un agrément justifiant du permis d'exploitation minière ou de l'autorisation d'exportation d'or.
BASE JURIDIQUE (REFERENCE LEGALE)	L'exploitation des Minerais est régie par : • la Loi 2014.138 du 24 mars 2014 - (http://www.industrie.gouv.ci/themes/default/doc/code_

Le Portail Web d'Information Commerciale (PWIC) est plateforme d'information sur les importations, les exportations et le transit ainsi que sur tous les règlements, procédures et exigences en matière de commerce en Côte d'Ivoire.



	minier_2014.pdf). • le Décret 2014.397 (http://www.industrie.gouv.ci/themes/default/doc/decret_application.pdf).
	Direction Cánáralo dos Minos et de la Cáclegia
	Direction Générale des Mines et de la Géologie Cité administrative, Plateau - Tour E 15ème étage Tél : (225)20 22 20 27 http://www.mines.gouv.ci
CONTACT(S)	SODEMI (Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire) 31, Bd des Martyrs – Cocody Danga
	01 BP 2816 Abidjan 01
	Abidjan - Côte d'Ivoire
	Tél: (+225) 22 44 29 96 / 22 44 29 95 /22 44 29 94 Fax: (+225) 22 44 08 21